

Règles de vie

Des temps périscolaires

année scolaire

2022-2023

La gestion du service périscolaire est assurée par le SIVS Le Bourdet - Prin-Deyrançon . Ce service est réservé aux enfants scolarisés dans l'école maternelle et élémentaire sur le RPI.

Le service d'accueil périscolaire regroupe : le restaurant scolaire, les transports en bus, la pause méridienne et les accueils du matin et du soir. Ces temps n'ont aucun caractère obligatoire. Ils sont complémentaires au temps familial et au temps scolaire. Ils désignent tous les moments de la journée qui précèdent ou suivent les temps de classe obligatoire et sont des moments privilégiés pendant lesquels des loisirs éducatifs contribuant à l'apprentissage de la vie sociale et à l'épanouissement des enfants peuvent être proposés. Ces temps sont organisés dans le respect des mesures sanitaires.

L'accueil périscolaire

ARTICLE 1- Lieu d'accueil

L'accueil des enfants scolarisés en Élémentaire et en Maternelle se fait dans les locaux de l'école de Prin-Deyrançon , pour les temps d'accueil du matin et du soir.

Situé 16, Rue de la Mairie. La capacité maximale d'accueil est de 50 enfants.

ARTICLE 2 – Horaires

L'accueil périscolaire est ouvert tous les Lundis, Mardis, Jeudis et Vendredis hors vacances scolaires.

Le matin à partir de 7h00 à 8h40.

L'après-midi de 16h20 à 19h00.

Les mercredis hors vacances scolaires.

Le matin à partir de 7h00 à 8h40.

Documents obligatoires à joindre au dossier :

- Assurance en responsabilité civile ou extrascolaire en cours;
- Photocopie des fiches de vaccinations du carnet de santé;
- Attestation de quotient familial;
- Règles de vie signées;

En fonction de votre situation :

- Tout PAI (Projet d'Accueil Individualisé) en cours ;
- Le numéro allocataire à jour;
- L'inscription au bus gratuit doit se faire avant le 31 juillet 2021 sur le site tanlib.com. Seuls les enfants inscrits pourront prendre le bus aussi pour parer à toutes éventualités, il est conseillé de procéder à cette inscription.

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion des effectifs périscolaire, à la restauration et à la facturation de ces activités. Ces informations sont destinées uniquement au personnel habilité du SIVS Le Bourdet - Prin-Deyrançon. Ces données seront conservées conformément aux obligations légales d'archivage. Conformément au règlement général sur la protection des données (RGPD) du 27 avril 2016, vous pouvez à tout moment demander l'accès, la rectification, l'effacement, la portabilité ou la limitation des données vous concernant, ou vous opposer à leur traitement, en contactant le président du SIVS.

N'hésitez pas à nous contacter pour tout renseignement.

SIVS Le Bourdet – Prin-Deyrançon
2 rue de la Courance
79210 Le Bourdet